

**73010 - Délégation des aides à
la pierre pour le logement social**

**PDH-Proposition d'attribution d'agrément pour
une opération financée en prêt social de location-
accession (PSLA) au titre de la délégation des
aides à la pierre de l'Etat, à WISSEMBOURG**

Rapport n° CP/2018/099

Service gestionnaire :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des agréments à la Compagnie Immobilière de Procivis Alsace (CIPA) pour un prêt social de location-accession (PSLA) concernant la construction de cinq logements collectifs situés à WISSEMBOURG.

Le 1^{er} juin 2012, le Département, l'Etat et l'agence nationale de l'habitat (ANAH) ont conclu une nouvelle convention de délégation, pour 6 ans, des aides à la pierre, sur le territoire départemental en dehors de celui de l'Eurométropole de Strasbourg (délibération CP/2012/16 du 09/01/2012).

Opération de construction de 5 logements située à WISSEMBOURG

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'agréer en prêt social de location-accession (PSLA), au bénéfice de la Compagnie Immobilière de Procivis Alsace, pour la construction de cinq logements collectifs en location-accession, situés rue de la Poudrière à WISSEMBOURG. Les agréments concernent 2 logements du bâtiment D (103-111), ainsi que 3 logements du bâtiment E (201-202-203).

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de convention à conclure avec la Compagnie Immobilière de Procivis Alsace

Cette intervention du Département se fonde sur l'article 1^{er} de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- décide d'attribuer un agrément à la Compagnie Immobilière de Procivis Alsace (CIPA) pour la construction de cinq logements collectifs en location-accession situés rue de la Poudrière à WISSEMBOURG ;

- approuve les termes des projets de conventions annexés à la présente délibération, à conclure entre le Département et la Compagnie Immobilière de Procivis Alsace (CIPA) pour l'agrément en vue de la construction, au moyen d'un prêt mentionné au I de

l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, de cinq logements neufs à WISSEMBOURG, faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département et la Compagnie Immobilière de Procivis Alsace (CIPA) dans le cadre d'opérations de location-accession ;

- autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 28/03/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a cursive 'B' and a horizontal line extending to the right.

Frédéric BIERRY